

Aide à la gestion des espaces naturels sensibles

OBJET	Accompagnement des actions de préservation et de valorisation des ENS
BÉNÉFICIAIRES	Les associations
CONDITIONS D'OCTROI	Fourniture de justificatifs démontrant les possibilités d'intervention de l'association sur les ENS visés par le projet (par exemple attestation de propriété, bail, convention, accord écrit du propriétaire). Actions qui s'inscrivent dans un projet global et qui ont pour objectif une gestion pérenne de l'ENS. Signature d'une convention de partenariat avec le Département fixant le cadre des actions à mener sur l'ENS

Calcul de l'aide

Actions en faveur de la biodiversité

Opérations éligibles	Modalités d'aide
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion et études bilan • Etudes ponctuelles préalables aux travaux de restauration et d'entretien des milieux • Travaux de restauration et d'entretien des milieux • Suivis écologiques 	50 %

Actions en faveur de l'ouverture au public

Opérations éligibles	Modalités d'aide
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de fréquentation et de cheminement dans le site • Etudes préalables aux aménagements • Travaux d'aménagement • Actions pédagogiques et de communication • Signalétique 	50 %

Dossier à présenter

- courrier de l'association sollicitant l'aide du Département et la signature d'une convention de partenariat
- formulaire de demande d'aide CERFA 12156*05
- un RIB

Les documents ci-dessous sont à joindre si vous ne les avez pas déjà transmis au Conseil départemental :

- les statuts
- la composition du bureau
- le dernier rapport d'activités
- le bilan financier du dernier exercice clos (actif-passif)

Service instructeur

Direction du développement durable
et de la mobilité
Service milieux et paysages
Mail : **milieux@lamayenne.fr**

Lieu de dépôt du dossier

Monsieur le Président du Conseil
départemental
Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX